



(Article L.2121-25 du CGCT)

<><><><><><><><><><><>

22 - Lutte contre l'habitat indigne – Convention d'habilitation et de partenariat avec la CAF du Puy-de-Dôme pour la réalisation de diagnostics vérifiant les critères de décence du logement

23 - Logements sociaux d'Auvergne Habitat à Saint-Laure : modification de l'assiette foncière du bail emphytéotique

TRAVAUX

24 - Multiple rural aux Martres-sur-Morge : attribution des marchés de travaux

25 - Accord-cadre multi-attributaire de maîtrise d'œuvre pour les opérations d'infrastructure

TOURISME

26 - Office de Tourisme et du Thermalisme Intercommunal «Terra Volcana -Les Pays de Volvic» : désignation des membres du comité de direction

RESSOURCES HUMAINES

27 - Tableau des effectifs : actualisation

28 - Contrat de prévoyance collective maintien de salaire des assistant(e)s maternel(le)s : avenant taux de cotisation 2021

29 - Service de retraites du Centre de Gestion 63 : renouvellement de l'adhésion de Riom Limagne et Volcans

QUESTIONS DIVERSES

30 - Société Publique Locale (SPL) SEMERAP : désignation du représentant de RLV

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas, , Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHASSAING Pierre, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DERSIGNY Eric, M DUBOIS Gérard, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, Mme PARRAIN Karine, M PECOUL Pierre, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**
M SCHAAL Philippe, Mme PALASSE Brigitte, Mme RIOTON Samya, Mme TISSANDIER Isabelle, M DAIN Didier, Mme ROUGANNE Béatrice, **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M DEAT Alain a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory,
- M DESMARETS Pierre a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M BRAULT Charles,
- M THEVENOT Laurent a donné pouvoir à Mme DUPONT Laurence,

- M BELDA José, conseiller communautaire unique de CHAVAROUX, remplacé par M SCHAAL Philippe, suppléant,
- M CHANSARD Gérard, conseiller communautaire unique de CHARBONNIÈRES-LES-VARENNES, remplacé par Mme PALASSE Brigitte, suppléante,
- M CHASSAGNE Eugène, conseiller communautaire unique des MARTRES-SUR-MORGE, remplacé par Mme RIOTON Samya, suppléante,
- M DUCHÉ Dominique, conseiller communautaire unique de LUSSAT, remplacé par Mme TISSANDIER Isabelle, suppléante,
- M IMBERT Didier, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par M DAIN Didier, suppléant,
- M MELIS Christian, conseiller communautaire unique de ENVAL, remplacé par Mme ROUGANNE Béatrice, suppléante,

Absents :

- Mme PERRETON Régine
- M RAYMOND Vincent

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M BIGAY Bertrand

Rapport n°01 - Commission Consultative des services publics locaux (CCSPL) : constitution et désignation des membres

Unanimité pour :

- approuver la création de la commission consultative des services publics locaux de Riom Limagne et Volcans pour la durée du mandat,
- arrêter le nombre de membres titulaires de la commission à 8, dont 5 seront issus du conseil communautaire,
- approuver la désignation du même nombre de membres suppléants que celui mentionné ci-dessus,
- désigner les conseillers communautaires suivants :

5 Titulaires	5 Suppléants
Pierre PECOUL	Alain CAZE
Christian MELIS	Jean-Pierre HEBRARD
Eric DERSIGNY	Gérard CHANSARD
Nathalie ABELARD	Marc REGNOUX
Patrice GAUTHIER	Nicolas BEAURE

- décider que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront être proches des secteurs sur lesquels la commission aura à travailler (environnement, tourisme, eau et assainissement....),
- désigner les représentants des associations désignés ci-dessous comme membres de la commission consultative des services publics locaux :
 - un représentant de l'Association UFC QUE CHOISIR,
 - un représentant de la Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature du Puy de Dôme,
 - Monsieur Cédric CORRE représentant du réseau départemental des offices de tourisme.

Rapport n°02 - Commission de contrôle financier : constitution et désignation des membres

Unanimité pour décider :

- de désigner les conseillers communautaires suivants au sein de la commission de contrôle financier :

Titulaires	Suppléants
Christian MELIS	Jean-Pierre HEBRARD
Nathalie ABELARD	Catherine HOARAU
Eric DERSIGNY	Daniel JEAN
Marc REGNOUX	Evelyne VAUGIEN
Pierre PECOUL	Alain CAZE

Rapport n°03 - Commission Locale du site patrimonial remarquable (secteur sauvegardé de Riom) : constitution et désignation des représentants

Unanimité pour :

- approuver la création de la Commission Locale du site patrimonial remarquable (secteur sauvegardé de Riom),
- fixer à 9 le nombre de membres nommés,
- approuver le principe que la présidence de cette commission soit déléguée au Maire de Riom,
- désigner les représentants du conseil communautaire et proposer les personnes qualifiées au titre du site patrimonial remarquable ainsi que les représentants d'associations, ainsi qu'il suit :

Représentants élus (3)	
Titulaire	Suppléant
VEYLAND Anne DESMARETS Pierre De ROCQUIGNY Jean-Michel	LAFOND Françoise LARRAUFIE Didier ACKNIN Elodie

Personnes qualifiées (3)	
Titulaire	Suppléant
ASTIER Michel (directeur du CAUE) RESSOUCHE Bruno (Architecte) BARNIER Marie-Anne (Animateur de l'architecture et du patrimoine)	ROBBE Philippe (architecte conseil du CAUE) PERGET Vincent (Expert en bâtiment auprès des assurances) MAILLOT Catherine (Directrice de SOLIHA 63)
Représentants d'associations (3)	
Titulaire	Suppléant
AUJOULAT Jacques (Fondation du patrimoine) TARNOWKA Georges (Les Amis du vieux Riom) BURLACOT Alexis (Association des Propriétaires des anciennes demeures riomoises)	CROISIER Henri GAY Geneviève CORIAT Carole

Rapport n°04 - Commission Intercommunale Accessibilité des personnes handicapées (CIAPH) : constitution et composition

Unanimité pour :

- constituer la Commission Intercommunale d'Accessibilité,
- fixer les principes de sa composition ainsi qu'il suit :
 - le Président ou son représentant nommé désigné ;
 - les représentants des communes membres (1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant) ;
 - un représentant de chaque association de personnes handicapées souhaitant participer ;
 - des représentants de la population : représentants des clubs de 3ème âge, usagers du territoire/habitants en situation de handicap, représentants d'EPR (collèges, EPHAD, Sessad Marthuret ...), etc.,
 - des personnes qualifiées : DDT63 notamment la mission handicap de la DDT63,
- autoriser le Président à mettre en œuvre, notamment par arrêté, la présente délibération.

Rapport n°05.01 - Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :

Association Réseau Séniors CLIC Riom Limagne Combrailles - Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) Riom Limagne Combrailles

Unanimité pour désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant de Riom Limagne et Volcans :

Titulaire	Suppléante
Evelyne VAUGIEN	Marie CACÉRÈS

Rapport n°05.02 - Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :

Association de Gestion du Schéma des Gens du Voyage 63 (AGSGV 63)

Unanimité pour désigner les délégués suivants :

Titulaire	Suppléante
Pierre CHASSAING	Florence PLUCHART

Rapport n°05.03 - Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :

Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

Unanimité pour désigner M. Pierre CHASSAING pour représenter RLV auprès de l'ADIL.

Rapport n°05.04 - Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :

SOLIHA Loire Puy-de-Dôme

Unanimité pour désigner M. Pierre CHASSAING pour représenter RLV auprès de SOLIHA Loire Puy-de-Dôme.

Rapport n°06 - Règlement des équipements communautaires - adaptation au protocole sanitaire : délégation au Président

Unanimité pour décider :

- de donner délégation au Président de RLV pour amender les règlements des services et équipements communautaires exclusivement afin de les adapter aux protocoles sanitaires définis dans le cadre de crises sanitaires,
- de dire que cette délégation, pourra être subdélégée aux vice-présidents conformément à l'article L 5211-9 du CGCT.

FINANCES

Rapport n°07 - Décision modificative n°2

Unanimité pour approuver la décision modificative n°2.

Rapport n°08 - Corrections d'erreurs sur exercices clos

Unanimité pour :

- autoriser le comptable public à effectuer un crédit sur le compte 1068 du budget principal M14 de la communauté d'un montant de 2 520 €, pour régulariser le compte 28182.

Rapport n°09 - Admission en non-valeur

Unanimité pour :

- admettre les titres de recettes concernés en non-valeur,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents permettant l'application de cette décision.

Rapport n°10 - Les Jardins de la Culture : modification des autorisations de programme

Unanimité pour approuver :

- les évolutions des enveloppes des Autorisations de Programme,
- la nouvelle répartition des crédits de paiement de ces opérations à l'intérieur de l'enveloppe des Autorisations de Programme :

Autorisation de programme 3301 – Jardins de la culture : Médiathèque et RAM

Montant Total TTC €	Crédits de paiement prévisionnels €				
	2014-2016	2017	2018	2019	2020
11 891 200	2 125 160	2 651 202	4 814 528	2 046 710	253 600

Autorisation de programme 3140 – Jardins de la culture : cinéma

Montant Total HT €	Crédits de paiement prévisionnels €				
	2015-2016	2017	2018	2019	2020
3 067 584	85 735	249 495	2 453 120	244 234	35 000

Autorisation de programme 3121 – Jardins de la culture : écoles municipales de musique et d'arts plastiques

Montant Total TTC €	Crédits de paiement prévisionnels €			
	2016-2017	2018	2019	2020
9 175 756	492 290	3 170 708	3 997 758	1 515 000

Rapport n°11 - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : exonération pour les commerces de proximité en zone rurale

Unanimité pour décider :

- d'exonérer, à compter du 1^{er} janvier 2021, les établissements du territoire exerçant une activité commerciale dans une zone de revitalisation des commerces en milieu rural définie au III de l'article 1 464 G du Code Général des Impôts, de la totalité de la Contribution Foncière des Entreprises dues.

ECONOMIE

Rapport n°12 - Pépinière de commerce à Mozac : conditions de mise à disposition des locaux

Unanimité pour décider :

- D'approuver le montant des redevances d'occupation progressives (HT) sur les années 2020, 2021, et 2022 :
 - Octobre 2020 à septembre 2021 : 150 €/ mois
 - Octobre 2021 à septembre 2022 : 190 €/ mois
 - Octobre 2022 à septembre 2023 : 220 €/ mois
- De valider les termes de la convention type d'occupation,
- D'autoriser le Président ou son représentant à sélectionner les porteurs de projets à installer,
- De donner délégation au Président ou à son représentant pour signer les conventions d'occupation et tout document ayant trait à ce dossier.

Rapport n°13 - Pépinière d'entreprises de Volvic – Fab-Lab : modalités d'inscription, tarifs et règlement intérieur

Unanimité pour décider :

- d'accepter les modalités d'inscription au Fab-Lab de Volvic,
- d'approuver les termes du règlement intérieur d'autoriser le Président ou son représentant à le signer,
- d'approuver les tarifs (HT) et les modalités de facturation des prestations :

	3D filament			3D résine			Découpe Laser			Traceur			Scanner 3D
	Tarif horaire matière incluse (+surcoût si matière spéciale)			Tarif horaire matière incluse (+ surcoût si matière spéciale)			Tarif hors matière			Tarif hors matière			Pas d'utilisation de matière
Tranche Tarif	T1	T2	T3	T1	T2	T3	T1	T2	T3	T1	T2	T3	Tarif unique
TARIF HORAIRE € TTC	8	10	12	12	14	16	30	40	50	5	7	9	5
TARIF HORAIRE € HT	6,66	8,33	10	10	11,66	13,33	25	33,33	41,66	4,16	5,83	7,5	4,16

Rapport n°14 - ZAC du Biopôle Clermont Limagne – travaux d'alimentation basse tension : convention avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme (SIEG 63)

Unanimité pour décider :

- D'approuver le projet d'alimentation basse-tension de l'extension de la ZAC du Biopôle Clermont-Limagne,
- D'en confier la réalisation au SIEG du Puy-de-Dôme,
- De fixer la participation de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans au financement des dépenses à 18 500 € et d'autoriser le Président à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif dans la caisse du receveur du SIEG.

Rapport n°15 - ZAC du Biopôle Clermont Limagne – convention de mandat pour la réalisation de l'extension du Biopôle : travaux de fouilles archéologiques

Unanimité pour décider :

- D'attribuer le marché de travaux de fouilles archéologiques de la ZAC du Biopôle à la société PALEOTIME pour un montant de 227 398,50 € HT (tranche ferme 188 799,50 € HT et tranche optionnelle 38 599,00 € HT),
- D'autoriser M. le Directeur d'ASSEMBLIA, conformément aux termes de la convention de mandat conclue entre la SEAU/RLV et à ses avenants, de signer le marché correspondant.

URBANISME

Rapport n°16 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Limagne d'Ennezat - modification simplifiée n° 1 : Approbation

Unanimité pour décider :

- d'approuver le bilan de la concertation relatif à la modification simplifiée n°1,
- d'approuver la modification simplifiée n°1 du PLUi Limagne d'Ennezat en intégrant les observations des Personnes Publiques Associées et du public,
- d'acter que le Plan Local d'urbanisme intercommunal Limagne d'Ennezat modifié est tenu à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la sous-préfecture de Riom,
- d'acter que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au sein des mairies concernées (CHAPPES, CHAVAROUX, CLERLANDE, ENNEZAT, ENTRAIGUES, LUSSAT, MALINTRAT, LES MARTRES D'ARTIERE, LES MARTRES-SUR-MORGE, SAINT-BEAUZIRE, SAINT-IGNAT, SAINT-LAURE, SURAT et VARENNES-SUR-MORGE) et en communauté d'agglomération durant un mois et d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département,
- d'acter que la présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture, sous réserve de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus

Rapport n°17 - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pessat Villeneuve - modification simplifiée n°2 : mise à disposition du Public

Unanimité pour décider :

- De mettre le projet de modification simplifiée N°2 du Plan Local d'urbanisme de Pessat-Villeneuve et l'exposé des motifs à disposition du public en mairie de Pessat-Villeneuve, aux jours et heures d'ouverture habituels, pour une durée d'un mois du 15 octobre 2020 au 17 novembre 2020 inclus (sous réserve de l'avis de l'autorité environnementale),
- De porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera publié dans un journal diffusé dans le département et affiché à la mairie de Pessat-Villeneuve, au siège de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition,
- D'ouvrir un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme qui sera tenu à disposition du public en mairie de Pessat-Villeneuve, aux jours et heures habituels pendant toute la durée de la mise à disposition,
- De mettre en ligne le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Pessat-Villeneuve sur le site internet de la communauté d'agglomération à l'adresse suivante : www.rlv.eu
- Les observations pourront également être formulées à l'adresse mail suivante : enquete-publique@rlv.eu durant la mise à disposition soit du 15 octobre 2020 au 17 novembre 2020 inclus.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme auprès de la communauté d'agglomération, dès la publication de la délibération du conseil communautaire définissant les modalités de mise à disposition.

A l'expiration du délai de mise à disposition du public, le Président en présentera le bilan au conseil communautaire qui en délibérera et adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté d'agglomération durant un mois.

Rapport n°18 - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sayat - modification simplifiée n° 3 : Approbation

Unanimité pour décider :

- d'approuver le bilan de la concertation relatif à la modification simplifiée n°3 du PLU de Sayat,
- d'approuver la modification simplifiée n°3 du PLU de Sayat en intégrant les observations des Personnes Publiques Associées et du public,
- d'acter que le Plan Local d'Urbanisme de Sayat modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Sayat et au siège de la communauté d'agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la sous-préfecture de Riom,
- d'acter que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Sayat et en communauté d'agglomération durant un mois et d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département,
- d'acter que la présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture, sous réserve de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

Rapport n°19 - AFUA des Martres à Riom : avis de RLV sur le projet de remembrement modifié

Unanimité pour décider :

- De donner un avis favorable au projet de remembrement présenté par l'AFUa « Les Martres »,
- De notifier cet avis à la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme.

HABITAT

Retiré de l'ordre du jour – Rapport n°20 - Projet de construction neuve de 18 logements situé Pré du Moulin - Route d'Ennezat à Riom : aide financière à ASSEMBLIA

Rapport n°21 - Projet porté par DOMIA (Coopérative de l'Habitat d'ASSEMBLIA) pour la construction en VEFA de 3 logements en accession à la propriété située « Le Clos du Colombier » Chemin du Pillon à Ennezat

Unanimité des suffrages exprimés (M REGNOUX Marc ne prend pas part au vote) pour décider :

- D'approuver l'attribution à DOMIA d'une aide financière de 10 500 € pour l'opération de 3 logements locatifs sociaux situés « Le Clos du Colombier » Chemin du Pillon à Ennezat,
- D'approuver les termes de la convention de financement correspondante et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre.

Rapport n°22 - Lutte contre l'habitat indigne – Convention d'habilitation et de partenariat avec la CAF du Puy-de-Dôme pour la réalisation de diagnostics vérifiant les critères de décence du logement

Unanimité pour décider :

- D'approuver les termes de la convention d'habilitation et de partenariat avec la CAF du Puy-de-Dôme pour la réalisation de diagnostics vérifiant les critères de décence du logement,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'habilitation et de partenariat avec la CAF du Puy-de-Dôme,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les renouvellements annuels de cette convention d'habilitation et de partenariat avec la CAF du Puy-de-Dôme sous réserve de modifications majeures de ses termes.

Rapport n°23 - Logements sociaux d'Auvergne Habitat à Saint-Laure : modification de l'assiette foncière du bail emphytéotique

Unanimité pour décider :

- D'approuver la modification de l'assiette foncière des parcelles YH 190 et YH 196 du bail emphytéotique conclu entre la collectivité et Auvergne Habitat (assiette ramenée aux lots B et D, deux terrains de 890 m² et 927 m²),
- D'approuver la rétrocession des lots A, C et E (3 terrains d'une superficie de 350 m², 688 m² et 409 m²) issus de la division des parcelles YH 190 et YH 196 à la commune de Saint Laure, à l'euro symbolique,

- De désigner Maître Charlotte CHALAFRE-HERROU pour réaliser ces opérations,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de ces projets,

TRAVAUX

Rapport n°24 - Multiple rural aux Martres-sur-Morge : attribution des marchés de travaux

Unanimité pour décider d'attribuer :

- le lot n°1 à la société COLAS RHONES ALPES AUVERGNE (63370 LEMPDES) pour un montant de 24 449,02 € HT
- le lot n°2 à la société D'AVERSA SAS (63200 RIOM) pour un montant de 77 135,44€ HT
- le lot n°3 à la société SAS BARTHOLOME ET FILS (63720 LES MARTRES SUR MORGES) pour un montant de 6 125,81€ HT,
- le lot 4 à la société SIEGRIEST SAS (63170 AUBIERE) pour un montant de 7 385,50€ HT,
- le lot 5 à la société SARL ETANCHEA (63310 MONS) pour un montant de 6 350,93€ HT,
- le lot 6 au groupement ARTA (63100 CLERMONT-FERRAND) / AHMET CELIK (63000 CLERMONT-FERRAND) pour un montant de 7 802,98€ HT,
- le lot 7 à la société POL AGRET (63100 CLERMONT-FERRAND) pour un montant de 27 958 € HT,
- le lot 8 à la société MENUISERIE DU MARAIS (63720 ENNEZAT) pour un montant de 9 540,50 € HT (variante retenue),
- le lot 9 à la société PAIS (63730 LES MARTRES DE VEYRE) pour un montant de 16837,85 € HT,
- le lot 10 à la société AUVERGNE CARRELAGE FINITION (63540 ROMAGNAT) pour un montant de 9 470, 81€ HT,
- le lot 11 à la société SARL TERADE (63190 LEMPTY) pour un montant de 20332,29 € HT,
- le lot 12 à la société MACHADO FILS (63118 CEBAZAT) pour un montant de 27 974,06 € HT,
- et autoriser le Président ou son représentant légal à signer les marchés et tous actes relatifs à ce dossier.

Rapport n°25 - Accord-cadre multi-attributaire de maîtrise d'œuvre pour les opérations d'infrastructure

Unanimité pour décider :

- d'attribuer l'accord cadre multi-attributaire aux groupements d'entreprises suivants :
 - CABINET BISIO ET ASSOCIES (63110 BEAUMONT) / ILOT ARCHITECTURE (63000 CLERMONT-FERRAND)
 - SEARL GEOVAL (63 800 CURNON D'Auvergne) / JULIEN MILLION (63160 CHAS)
 - SARL REALITES (42300 ROANNE) / SARL d'ARCHITECTURE BROSELARD ET TRONCY (42720 VOUGY)
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer les marchés et tous actes nécessaires à leur mise en œuvre.

TOURISME

Rapport n°26 - Office de Tourisme et du Thermalisme Intercommunal «Terra Volcana -Les Pays de Volvic» : désignation des membres du comité de direction

Unanimité pour décider de désigner les membres suivants :

- **1^{er} collège – collège des élus de RLV :**

13 Titulaires	13 Suppléants
Frédéric BONNICHON	Marie CACERES
Eric DERSIGNY	Laurent THEVENOT
Hélène BERTHELEMY	Daniel GRENET
Michèle GRENET	Virginie MOURNIAC-GILORMINI
Christian MELIS	Denis ROUGEYRON
Fabrice MAGNET	Philippe GAILLARD
Gérard CHANSARD	Nicolas BEAURE
Alain CAZE	Jacques BARBECOT
Catherine HOARAU	Vincent RAYMOND
André MAGNOUX	Bertrand BIGAY
Daniel JEAN	Marc REGNOUX
Jean-François MESSEANT	Gérard DUBOIS
Marie-Andrée BERKES	Samya RIOTON

2^{ème} collège : collège des socio professionnels :

	10 Titulaires	10 Suppléants
HEBERGEMENT		
Restauration	1. Croix de fer (Riom)	Le Moulin des Gardelles (Malauzat)
Meublés chambres d'hôtes-gîtes	2. Des Roses et des Tours (Plaine Limagne)	Hippolits (Châtel-Guyon)
Campings/hébergements collectifs	3. La Croze (Châtel)	Clair Matin (St-Ours)
Hôtellerie	4. Le Pacifique (Riom)	Le commerce (Volvic)
Sites et activités de pleine nature		
Sites de visites	5. Vulcania (St-ours-les-Roches)	Lemptégny (St-ours-les-Roches)
Activités pleine nature	6. Volvic organic resort (Volvic)	Parc Ecureuil (Châtel-Guyon)
Evénements	7. VVX-eaux de Volvic (Volvic)	Trail de Vulcain
Patrimoine/ culture		
	8. Domaine Royal de Randan	Amis du vieux Riom
Thermalisme		
	9. représentant des thermes de Châtel (Didier Werner)	Michèle Porte (ès-qualité médecin thermal)
Artisans / commerçants		
	10. Association des commerçants de Riom	Lacroix Damas (Chambaron-sur-Morge)

3^{ème} collège – collège des élus de la communauté de communes Plaine Limagne :

2 Titulaires	2 Suppléants
Bernard MANILLERE	Vanessa ROLLET
Matéo MOREL	Saïd MOURTADA

RESSOURCES HUMAINES

Rapport n°27 - Tableau des effectifs : actualisation

Ecole de Musique :

Poste(s) créé(s)	Motifs	Poste(s) à supprimer	Services	Date d'effet
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe 10,50 h / semaine (52,50%)	Adaptation aux besoins du service. Spécialité : percussions	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe 11,75 h / semaine (58,75%)	Pôle service à la population	01/10/2020
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe 3,25h / semaine (16,25%)	Adaptation aux besoins du service Spécialité : hautbois	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe 2h75 h / semaine 13,75%(	Pôle service à la population	01/10/2020
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe 8,25h / semaine (41,25%)	Adaptation aux besoins du service Spécialité : clarinette	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe 7h00 / semaine (35%)	Pôle service à la population	01/10/2020
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe 10,25h / semaine (51,25%)	Adaptation aux besoins du service Spécialité : violon et alto	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe 11h25 / semaine (56,25%)	Pôle service à la population	01/10/2020

Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe 5,50h / semaine (27,50%)	Adaptation aux besoins du service Spécialité : cor	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe 5h75 / semaine (28,75%)	Pôle service à la population	01/10/2020
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe 12,00h / semaine (60%)	Adaptation aux besoins du service : interventions en milieu scolaire	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe 16h00 / semaine (80%)	Pôle service à la population	01/10/2020
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe 14,00h / semaine h (70%)	Adaptation aux besoins du service : Interventions en milieu scolaire	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe 10 h00 / semaine (50%)	Pôle service à la population	01/10/2020

Médiathèque :

Poste(s) créé(s)	Motifs	Poste(s) à supprimer	Services	Date d'effet
Adjoint du patrimoine à temps complet	Départ en retraite	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Pôle service à la population	01/10/2020

Unanimité pour :

- Approuver la création et la suppression des postes susvisés, à la date indiquée dans le tableau, pour des nécessités de service,

Rapport n°28 - Contrat de prévoyance collective maintien de salaire des assistant(e)s maternel(le)s : avenant taux de cotisation 2021

Unanimité pour :

- Autoriser le Président à signer l'avenant au contrat de prévoyance collective des assistantes maternelles.

Rapport n°29 - Service de retraites du Centre de Gestion 63 : renouvellement de l'adhésion de Riom Limagne et Volcans

Unanimité pour :

- autoriser le Président ou son représentant légal à signer la convention d'adhésion au service retraites proposé par le centre de gestion du Puy-de-Dôme, qui prendra effet le 1^{er} janvier 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Rapport n°30 - Société Publique Locale (SPL) SEMERAP : désignation du représentant de RLV

Unanimité pour désigner M Patrice GAUTHIER :

- représentant à l'assemblée générale des actionnaires,
- représentant au conseil d'administration,
- représentant au comité analogue de la SEMERAP.

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée par le Président de séance à 22h.

Riom, le 30 septembre 2020

Le Président,

Frédéric BONNICHON



